



Décès du concubin et revente du biens ou partage ?

Par **valoow**, le **26/10/2010** à **14:32**

Bonjour, j'ai acheté ma maison avec mon concubin il y a 15 ans nous avons deux enfants communs, un majeur et un mineur je souhaite savoir s'il arrive le décès de mon concubin ou de moi même, les enfants deviennent ils héritiers directs et ont ils le droit de vendre ce bien quelle part me restera t-il dans ce cas ? ou dans le cas de mon décès pour mon concubin évidemment notre assurance vie est arrivée à échéance et nous n'avons pas fait de testament ni l'un ni l'autre pourrais-je rester dans les lieux avec l'accord de ma fille majeure ? et qui décidera pour mon fils mineur en attendant sa majorité notre fille majeure peut elle revendre ce bien en nous reversant notre part sans que son frère soit majeur ? merci d'avance

Par **mimi493**, le **26/10/2010** à **15:44**

La gestion des biens d'un enfant mineur orphelin d'un parent se fait par l'autre parent, avec accord du juge des tutelles. Vous ne pourrez donc prendre aucune décision (même pas celle d'accepter la succession de son père) de vente ou de refus de vente de la part de votre enfant mineur sans accord du juge des tutelles. La maison sera en indivision. Sans testament, ça sera 50% pour vous (en supposant que l'acte notarié vous donne 50%), 25% pour chaque enfant. Si vous restez dans la maison, vous devrez payer un loyer à chaque enfant (le majeur pourra vous en laisser l'usage gratuit, mais le juge des tutelles peut imposer de verser un loyer sur un compte bloqué au nom de l'enfant mineur ou considérer que comme il y habite aussi, ça entre dans son entretien). Nul n'est tenu de rester dans l'indivision donc si l'enfant majeur veut sortir de l'indivision ou le juge des tutelles pour le mineur qu'il est dans l'intérêt de

l'enfant de sortir de l'indivision, vous aurez 3 choixrn- racheter la part de vos enfantsrn- vendre la maison et partage du prix de ventern- refuser tout, et que ça finisse par un partage judiciaire avec vente aux enchères de la maison.